



MUNICIPALITÉ

Législature 2016 - 2021

Communiqué de presse Comptes 2020 – Rolle affiche un bénéfice inattendu, résultant d'entrées fiscales exceptionnelles

Le caractère exceptionnel des finances rolloises est illustré, une fois de plus, par un résultat imprévisible. La ville a en effet clôturé l'exercice 2020 avec un bénéfice de 4'263'935.88 fr. au lieu de la perte de 8'135'156 fr. prévue au budget (avant retranchement de la facture sociale par le Conseil communal). Les charges s'élèvent à plus de 156 millions, contre 60 millions au budget, et les revenus à plus de 160 millions, contre 52 millions au budget.

Au fil des années, le seul point commun entre les différents exercices comptables de la Commune de Rolle est leur imprévisibilité. Les finances rolloises sont victimes de plusieurs effets de bord, notamment liés à des rentrées fiscales exceptionnelles qui ont un impact direct sur le montant de la facture sociale et le point d'impôt. Cette situation rend la gestion financière de la ville extrêmement difficile, notamment pour les investissements.

En 2020, les rentrées fiscales liées aux personnes morales se sont élevées à plus de 94 millions, contre environ 25 millions en 2019 et 15 millions prévus au budget. La différence de 79 millions se compose de 69 millions provenant, principalement, de départs anticipés calculés aux taux fixés par la RFFA et de 10 millions liés à la part rétrocédée par le Canton à la Commune de Rolle sur le total versé par la Confédération. Il est important de souligner que, pour préparer son budget, la Commune doit utiliser les prévisions en matière d'impôts sur les personnes morales fournies par le Canton.

Grâce au plafond d'effort, fixé à 48 points d'impôts, la Commune a pu conserver 17.65 % du total des entrées fiscales. Cela explique, en grande partie, le bénéfice réalisé. Sans ce plafond, l'effort péréquatif, qui s'élève à plus de 97 millions, aurait représenté 62.17 points, soit plus que le total des entrées fiscales. Le bénéfice réalisé a permis d'amortir sur un seul exercice la perte reportée au 1^{er} janvier 2020, qui s'élevait à 1'519'061 fr. Les fonds propres sont désormais de 2'744'875 fr.

Néanmoins, les entrées fiscales de 2020 ont un effet négatif : l'augmentation de la valeur du point d'impôt (VPI). Celle-ci est de 1'938'336 fr. et 309.70 fr. par habitant, contre, respectivement, 762'445 fr. et 122.09 fr. en 2019. Cette augmentation a des conséquences financières très concrètes. En effet, la VPI sert de référence pour le calcul de la participation à certains investissements, notamment pour les bâtiments scolaires. Sa volatilité entraîne donc, mécaniquement, une augmentation de la part que Rolle devra payer pour une même infrastructure, alors que ni la population ni le nombre d'écoliers n'ont augmenté.

De tels revenus extraordinaires ne devraient plus être observés dans les années à venir. La Commune se retrouvera à nouveau sous le plafond d'effort péréquatif et ses revenus ne lui permettront pas d'assumer ses charges. Or, les besoins en investissements sont réels, notamment pour le suivi de trois nouveaux plans de quartier, l'entretien du patrimoine bâti, des parcs et du réseau d'épuration, ou encore le développement des écoles.

Rolle, le 17 mai 2021

Informations complémentaires

Denys Jaquet, syndic (denys.jaquet@rolle.ch / 076 429 65 63)

Marielle Vontobel, cheffe du service des Finances (comptabilite@rolle.ch / 021 822 44 25)